

**District de la Vienne****Siège social :**

1 rue François Prat  
86000 POITIERS

**Accueil :**

Tél. : 05.49.61.17.35  
Fax : 05.49.61.66.51

**Site et E-mail :**

Site officiel : <http://foot86.fff.fr>  
Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)

**Horaires d'ouverture des Bureaux :**

Lundi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30  
Mardi : Fermé\* /13h30. 17h30  
Mercredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30  
Jeudi : Fermé\* /13h30. 17h30  
Vendredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30  
(\*Fermé : accueil physique et téléphonique)

**N° 406** . Vendredi 23 novembre 2018

## ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE et REMISES DES RECOMPENSES

### CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les Président(e)s

Vous êtes prié(e)s d'assister ou de vous faire représenter par un membre licencié de votre club ou d'un autre club, muni d'un pouvoir, à l'Assemblée Générale Financière du District de la Vienne de Football, associée à la remise de récompenses, qui auront lieu

**vendredi 30 novembre 2018 à 18h45**

A la Salle Polyvalente

8 rue des Quintus - 86190 QUINCAY

*Emargement des clubs : de 18h00 à 18h30*

Le président du club est le seul à pouvoir émarger. En cas d'absence de ce dernier, tout autre licencié (du club ou d'un autre club) peut le représenter mais doit **OBLIGATOIREMENT** fournir un pouvoir signé du président du club

### AGENDA de la SEMAINE

**Samedi 24 novembre**

AG LFNA à La Sable d'Espagnac

**Samedi 24 et dimanche 25 novembre**

3<sup>ème</sup> tour Coupe Féminine N-A  
10<sup>ème</sup> journée National 3  
8<sup>ème</sup> journée R1-R2-R3  
7<sup>ème</sup> journée U19 R1-R2  
7<sup>ème</sup> journée U18 R1-R2  
11<sup>ème</sup> journée Champ. Nat. U17  
7<sup>ème</sup> journée U17 R1  
7<sup>ème</sup> journée U16 R1-R2  
7<sup>ème</sup> journée U15 R1  
7<sup>ème</sup> journée U14 R1-R2  
8<sup>ème</sup> journée D1-D2-D3-D4-D5  
7<sup>ème</sup> journée D6  
1<sup>er</sup> tour Coupe du Poitou Féminine à 11  
3<sup>ème</sup> journée U14-U17 Fém. à 11  
3<sup>ème</sup> journée U10-U13 Fém. à 8  
6<sup>ème</sup> journée U17/U18-U15-U13  
3<sup>ème</sup> journée phase 2 U11

**Lundi 26 novembre**

CFF4 projet associatif

**Mercredi 28 novembre**

Commission Sportive à 14h00

**Jeudi 29 novembre**

Commission Jeunes à 17h30  
Commission Discipline à 17h30

**Vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**

### Sessions de formations prévues à Poitiers Pensez à vous inscrire maintenant !

#### Formations Dirigeant(e)s

« Module Projet » du 7 au 8 décembre 2018

Devenir arbitre de Football  
du 14 au 16 décembre 2018

Dossiers de description à télécharger sur le site du District  
et à renvoyer à IR2F ([ir2f@lfna.fff.fr](mailto:ir2f@lfna.fff.fr))

### Sommaire

Partenaire .....	p. 2
Convocation A.G. Financière .....	p. 3
Récompensés 2017/2018.....	p. 10
Avis aux clubs.....	p. 12
Avis aux arbitres.....	p. 14
Avis aux éducateurs.....	p. 16
Commission Sportive.....	p. 17
Commission Futsal.....	p. 23
Informations diverses .....	p. 25

### PARTENAIRE DE LA SEMAINE

**INTERSPORT**  
LE SPORT COMMENCE ICI



DU 19 AU 24 NOVEMBRE

**-30%** <sup>(1)</sup>

SUR LES CHAUSSURES  
ET VÊTEMENTS

**BLACK  
FRIDAY**

VOTRE RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

INTERSPORT

AVEC VOTRE CARTE INTERSPORT  
OU POUR TOUTE OUVERTURE  
DE CARTE EN MAGASIN<sup>(2)</sup>

(1) Offre valable du 19 au 24 novembre (ou du 19 au 25 novembre 2018 pour les magasins habituellement ouverts le dimanche et sur [www.intersport.fr](http://www.intersport.fr)). Sur présentation de votre carte ou adhésion au programme de fidélité INTERSPORT, il vous sera consenti 30% de remise sur tous les vêtements et chaussures, hors premier prix, prix en baisse et hors promotion. Le prix de référence des articles est le prix habituellement pratiqué en magasin hors promotion ou le prix de vente public conseillé par le fournisseur. Offre non cumulable. Voir conditions en magasin.

(2) Détails des conditions et règlement complet du programme INTERSPORT sur [www.intersport.fr](http://www.intersport.fr).

\* Vendredi noir, RCS Evry B964 201 123.

**INTERSPORT®**



## CONVOCAATION

### ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE et REMISES DES RECOMPENSES du District de la Vienne de Football

Mesdames, Messieurs les Président(e)s

Vous êtes prié(e)s de assister ou de vous faire représenter par un membre licencié de votre club ou d'un autre club, muni d'un pouvoir, à l'Assemblée Générale Financière du District de la Vienne de Football, associée à la remise de récompenses, qui auront lieu :

**vendredi 30 novembre 2018 à 18h45**

A la Salle Polyvalente  
8 rue des Quintus - 86190 QUINCAY



**De 18h00 à 18h30** : Emargement des clubs

Le président du club est le seul à pouvoir émarger. En cas d'absence de ce dernier, tout autre licencié (du club ou d'un autre club) peut le représenter mais doit **OBLIGATOIREMENT** fournir un pouvoir signé du président du club.

**De**autre part, du fait de la dématérialisation des licences, nous remercions les représentants des clubs de bien vouloir se munir d'une impression de la licence (ou liste des licenciés du club) ou une présentation depuis un smartphone (Footclub Compagnon).

L'ordre du jour provisoire est le suivant :

**18h45** : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Accueil des participants par le Président du District, le Maire de la commune, le Président du club
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 8 juin 2018 à St Germain
- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Proposition de modification réglementaire Challenges U15 et U17/U18

**19h00** : ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

- Présentation du bilan financier de la saison 2017/2018 par le Trésorier Général
- Intervention du Commissaire aux Comptes
- Validation des comptes
- Présentation du projet de financement de la réhabilitation du siège
- Clôture de l'Assemblée Générale Financière par le président du District
- Informations diverses
- Intervention des personnalités

REMISES DES RECOMPENSES DE LA SAISON 2017/2018



## Règles statutaires

### Article 12 L'Assemblée Générale

#### 12.1 Composition

L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.

Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.

#### 12.2 Nombre de voix

Chaque Club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de licenciés au sein de ce Club au terme de la saison précédente.

Le nombre de voix attribué aux Clubs est le suivant :

- 1 à 20 licenciés : 2 voix
- 21 à 40 licenciés : 3 voix
- 41 à 70 licenciés : 4 voix
- 71 à 100 licenciés : 5 voix

Ensuite 1 voix supplémentaire par tranche de 50 licenciés au-delà de 100 et jusqu'à 250, soit au total :

- 101 à 150 licenciés : 6 voix
- 151 à 200 licenciés : 7 voix
- 201 à 250 licenciés : 8 voix
- au-dessus de 250 licenciés, limitation à 9 voix.

#### 12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé (voir ci-dessous) par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

Le Président,  
Stéphane BASQ

La Secrétaire Générale,  
Béatrice MATHIEU



## DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL

**Assemblée Générale Financière  
du District de la Vienne de Football  
vendredi 30 novembre 2018 à Quinçay**

### POUVOIR

Je soussigné (e) : .....

Président(e) du club : .....

Ne pouvant assister à l'Assemblée Générale Financière du District donne pouvoir à :

Nom et prénom : ..... N° de licence : .....

Du club de : .....

Pour représenter le club à l'Assemblée Générale Financière de ce jour.

Cachet du club

Signature  
(Précédée de « Bon pour pouvoir »)

**Nota important :**

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente, porteur d'une carte de dirigeant de la saison en cours.



# Bilan ACTIF

## BILAN ACTIF

District de la Vienne de Football

Etats de synthèse au 30/06/2018

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/18	Net au 30/06/17
Terrain du Siège	51 385,58		51 385,58	51 385,58
Construction et aménagement du Siège	597 993,92	382 237,32	215 756,60	233 285,97
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>649 379,50</b>	<b>382 237,32</b>	<b>267 142,18</b>	<b>284 671,55</b>
Matériel et outillage	78 824,65	73 364,84	5 459,81	10 967,42
Immobilisation en cours	3 000,00		3 000,00	3 000,00
<b>Autres Immobilisations</b>	<b>81 824,65</b>	<b>73 364,84</b>	<b>8 459,81</b>	<b>13 967,42</b>
Parts sociales	15 717,00		15 717,00	15 487,00
<b>Immobilisations financières</b>	<b>15 717,00</b>		<b>15 717,00</b>	<b>15 487,00</b>
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>746 921,15</b>	<b>455 602,16</b>	<b>291 318,99</b>	<b>314 125,97</b>
Stocks de marchandises	8 263,13		8 263,13	6 121,80
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>8 263,13</b>		<b>8 263,13</b>	<b>6 121,80</b>
Créances clients et comptes rattachés	183 082,59		183 082,59	180 504,43
<b>Créances et Régularisations</b>	<b>183 082,59</b>		<b>183 082,59</b>	<b>180 504,43</b>
Valeurs mobilières de placement	132 786,28		132 786,28	126 595,08
Disponibilités	225 605,92		225 605,92	172 562,20
Charges constatées d'avance	4 695,66		4 695,66	6 863,74
<b>Comptes Financiers</b>	<b>363 087,86</b>		<b>363 087,86</b>	<b>306 021,02</b>
<b>Actifs circulants</b>	<b>554 433,58</b>		<b>554 433,58</b>	<b>492 647,25</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 301 354,73</b>	<b>455 602,16</b>	<b>845 752,57</b>	<b>806 773,22</b>



# Bilan PASSIF

## BILAN PASSIF

District de la Vienne de Football

Etats de synthèse au 30/06/2018

	Net au 30/06/18	Net au 30/06/17
<b>Fonds Propres</b>		
Report à nouveau	521 763,27	485 762,63
<b>Report à nouveau</b>	<b>521 763,27</b>	<b>485 762,63</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>33 810,05</b>	<b>36 000,64</b>
Subvention d'investissement	146 459,91	156 142,20
<b>Subventions d'Equipement</b>	<b>146 459,91</b>	<b>156 142,20</b>
<b>Total 1</b>	<b>702 033,23</b>	<b>677 905,47</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour charges	14 060,00	10 601,00
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>14 060,00</b>	<b>10 601,00</b>
<b>Total 2</b>	<b>14 060,00</b>	<b>10 601,00</b>
<b>Dettes</b>		
<b>Dettes à Long et Moyen Terme</b>		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	30 235,60	20 301,70
Salaires et Congés à Payer au Personnel	45 522,49	43 994,53
Produits constatés d'avance	4 450,00	10 600,00
Autres dettes	49 451,25	43 370,52
<b>Dettes à Court Terme</b>	<b>129 659,34</b>	<b>118 266,75</b>
<b>Comptes de Régularisation</b>		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>845 752,57</b>	<b>806 773,22</b>



# Compte de résultats - Charges

District de la Vienne de Football

Etats de synthèse au 30/06/2018

	du 01/07/17 au 30/06/18	du 01/07/16 au 30/06/17
<b>CHARGES</b>		
<i>Charges d'exploitation :</i>		
Matières premières et fournitures	10 345,15	16 253,95
Autres approvisionnements	6 739,13	4 285,77
Matières et fournitures stockées	-2 141,33	-6 121,80
Matières et fournitures non stockées	19 412,55	18 664,08
Marchandises	8 587,13	16 033,62
<b>Achats</b>	<b>42 942,63</b>	<b>49 115,62</b>
Services extérieurs	18 732,35	18 169,24
Autres services extérieurs	99 151,44	109 521,49
<b>Services Extérieurs</b>	<b>117 883,79</b>	<b>127 690,73</b>
Impôts et Taxe sur les Salaires	11 609,00	11 599,00
<b>Impôts et Taxes</b>	<b>11 609,00</b>	<b>11 599,00</b>
Rémunérations du Personnel	171 078,53	153 446,36
Charges sociales	63 917,81	56 073,93
<b>Frais de Personnel</b>	<b>234 996,34</b>	<b>209 520,29</b>
Autres charges de gestion	1 897,70	3 198,97
<b>Autres Charges de Gestion</b>	<b>1 897,70</b>	<b>3 198,97</b>
Dotations aux Amortissements	23 036,98	24 968,17
Dotations aux Provisions/charges	3 459,00	2 219,00
<b>Amortissements et Provisions</b>	<b>26 495,98</b>	<b>27 187,17</b>
<i>Produits financiers :</i>		
Intérêts et charges assimilés		233,70
<b>Charges Financières</b>		<b>233,70</b>
<i>Charges exceptionnelles :</i>		
Charges exceptionnelles	56 856,00	56 886,00
Charges exceptionnelles/exercices antérieurs	262,60	466,56
<b>Charges Exceptionnelles</b>	<b>57 118,60</b>	<b>57 352,56</b>
Impôts sur les bénéfices	922,43	792,84
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>922,43</b>	<b>792,84</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>493 866,47</b>	<b>486 690,88</b>



# Compte de résultats - Produits

District de la Vienne de Football

Etats de synthèse au 30/06/2018

	du 01/07/17 au 30/06/18	du 01/07/16 au 30/06/17
<b>PRODUITS</b>		
<i>Produits d'Exploitation :</i>		
Ventes de produits	99 205,00	95 789,50
Prestations de services	9 788,50	13 559,74
Ventes de marchandises	4 088,40	6 499,90
Produits activités annexes	23 125,03	31 595,50
<b>Ventes et Ressources Administratives</b>	<b>136 206,93</b>	<b>147 444,64</b>
Subventions exploitation	217 303,66	197 142,67
<b>Subventions d'Exploitation</b>	<b>217 303,66</b>	<b>197 142,67</b>
Autres produits de gestion courante	99 659,29	97 280,93
<b>Autres Produits de Gestion</b>	<b>99 659,29</b>	<b>97 280,93</b>
Reprises sur Provisions		7 500,00
<b>Amortissements et Provisions</b>		<b>7 500,00</b>
<i>Produits Financiers :</i>		
Produits financiers	7 658,03	6 740,99
<b>Produits Financiers</b>	<b>7 658,03</b>	<b>6 740,99</b>
<i>Produits Exceptionnels :</i>		
Produits Exceptionnels	56 856,00	56 886,00
Produits/exercice antérieur	310,32	14,00
Quote part subv. investissement	9 682,29	9 682,29
<b>Produits Exceptionnels</b>	<b>66 848,61</b>	<b>66 582,29</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>527 676,52</b>	<b>522 691,52</b>
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>33 810,05</b>	<b>36 000,64</b>



## LISTE DES RECOMPENSES 2017/2018

Les dirigeant(e)s qui se sont vu(e)s attribuer une récompense en 2017/2018 :

### Le Trophée du District "Educateur"

- Marine MINAULT                      Sud Vienne Région de Couhé
- Nadège RABOISSON                Poitiers 3 Cités
- Coralie RENETEAU                 S.O. Châtelleraut
- Arnaud AUGEREAU                 Poitiers ASAC
- Jean Claude BARRAULT            Ligugé

### Le Trophée du District "Joueur"

- Cécile PROVOST                    La Chapelle Bâton
- Cyril ARCHAMBAULT               Sillars
- Jérôme CHARBONNIER            La Trimouille
- Benjamin DAIRON                 Thuré Besse
- Jérôme DUPOTY                    Mouterre Silly
- Jérôme FILLON                    Beaumont
- Bruno JUTEAU                     Jardres

### Le Trophée du District "Dirigeant"

- Jean Marc BOUCHET               Smarves
- Philippe BRUERE                 Beaumont
- René CAILLAUD                  Availles en Châtelleraut
- Antonio FERREIRA                Sillars
- Rémy LAURIER                    Chauvigny
- Joël ROY                          Sèvres Anxaumont

### Le Trophée du District "Arbitre"

- Sébastien AUBINEAU             Membre de la Commission de District d'Arbitrage/Stade Poitevin
- Laurent GERMANAUD             Charroux Mauprévoir
- Frédéric OUVRARD                Beaumont St Cyr

### La Médaille d'Or de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine

- Patricia DURAND                 Montmorillon
- Bernard DELAVault               Rouillé

### La Médaille d'Argent de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine

- Georgina GUEDON                 Orches
- Didier MOREAU                  Poitiers BAROC
- Monique PASQUAY                Vivonne
- Bruno DUCOURT                  Château Larcher
- Régine BRANTHOME              Availles Limouzine
- Philippe SAVARY                 Thuré Besse

### La Médaille de Vermeil de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine

- Fabienne SABOURIN               Paizay le Sec
- Louis ZAGAROLI                  Moncontour
- Patricia PATRAULT                Dissay
- Francis DA SILVA                 Châtelleraut Portugais

**Les Bénévoles du mois 2017/2018**

- Guillaume PIRES
  - Jean François MARTIN
  - Agnès CHAGNES
  - Antoine MARMUS
  - Dominique BERTRAND
  - Mickaël RICHET
  - Grégory MARIANO
  - Patrice CHAGNON
  - Isabelle CHARRAUD
  - Laurent ICHTERTZ
- Château Larcher  
Naintré  
Buxeuil  
Thuré Besse  
Buxerolles  
Mignaloux Beauvoir  
Couhé  
Villeneuve Chauvigny  
St Maurice Gençay  
Bonnes



## AVIS AUX CLUBS

### Formations Dirigeant(e)s « Module Projet » du 7 au 8 décembre 2018

Dans le cadre du Parcours Fédéral de Formation du Dirigeant (PFFD), la LFNA propose par le biais de son Institut Régional de Formation du Football, des formations visant à renforcer la structuration des clubs.

Une formation "**Module Projet**" aura lieu à Poitiers les vendredi 7 et samedi 8 décembre 2018.

Le [Dossier Inscription](#) (téléchargeable sur le site du District) correspondant est à retourner par courrier électronique à l'Institut Régional de Formation du Football : [ir2f@lfna.fff.fr](mailto:ir2f@lfna.fff.fr) sans oublier le bon de formation « dirigeants » mis à disposition par la FFF.

### Devenir arbitre – nouvelle session d'inscription Du 14 au 16 décembre 2018

Tu souhaites devenir arbitre ? alors, inscris-toi à la prochaine session qui aura lieu du **vendredi 14 au dimanche 16 décembre 2018 à Poitiers**.

Le **Dossier Inscription** est à retourner rapidement à l'IR2F par mail ([ir2f@lfna.fff.fr](mailto:ir2f@lfna.fff.fr)) et téléchargeable sur le site de District.

### Recrutement de deux Services Civiques

Le District de la Vienne de Football va recruter 2 services civiques à compter du 7 janvier 2019.

#### Les missions principales seront :

- Développement du Programme Educatif Fédéral
- Développement du Football Féminin

Vous pouvez, dès à présent, candidater par ce lien suivant : <https://www.service-civique.gouv.fr/missions/developper-la-pratique-feminine-du-football-eduquer-a-la-citoyennete-par-la-pratique-du-football>

Fin des candidatures : 30 novembre 2018

### PERMANENCE DES ARBITRES

**La permanence des arbitres ( 06 43 06 88 53 )  
s'achève désormais à 12h le samedi.**

**En cas de forfait, passé ce délai, les clubs devront prévenir l'arbitre désigné par courriel sur sa messagerie personnelle indiquée dans Footclubs avec copie au club adverse et au District.**



## Tournoi Futsal FEMININ

La sous-commission Futsal et la Commission Féminine et de Féminisation proposent un tournoi Futsal sur 3 journées en janvier 2019 : les 12/13, 20/21 et 26/27 janvier.

Afin de préparer ces journées, les commissions demandent aux équipes de s'engager via Footclubs **avant le vendredi 30 novembre 2018**.

Les rencontres sont ouvertes aux équipes de la Vienne : Séniors, U14/U17F et U11/U13F engagées ou non en compétition, sous réserve que les joueuses soient licenciées.

Les engagements sont également ouverts aux équipes évoluant en Ligue.

En fonction du nombre d'équipes engagées, il se peut qu'une seule équipe par club soit autorisée à participer !

Les clubs pouvant disposer de salles sont invités à se faire connaître le plus rapidement possible (via le formulaire dans « informations diverses » du présent journal).

## COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL

La sous-commission Futsal propose une coupe départementale Futsal sur 3 journées en Décembre 2018.

Afin de préparer ces journées, la commission demande aux équipes de s'engager via Footclubs **avant le vendredi 30 novembre 2018**.

Les rencontres sont ouvertes à toutes les équipes de la Vienne (libre, foot loisirs, foot entreprise).

Les clubs pouvant disposer de salles sont invités à se faire connaître le plus rapidement possible (via le formulaire dans « informations diverses » du présent journal).

## TU VEUX DEVENIR ARBITRE ? Inscris-toi maintenant

**La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine** organise des formations qui te permettront de devenir arbitre de Football !

Pour cela, il te suffit de t'inscrire directement sur le site du District, rubrique « FORMATIONS » « Deviens Arbitre ».

Les dates et lieux des formations 2018/2019 :

- Formation du 30 novembre au 2 décembre 2018 . Limoges
- Formation du 7 au 9 décembre 2018 . Pau .
- **Formation du 14 au 16 décembre 2018 È Le Haillan**
- **Formation du 14 au 16 décembre 2018 È Poitiers**
- Formation du 3 au 5 janvier 2019 . Cérizay **È Jeunes Arbitres Mineurs**
- Formation du 3 au 5 janvier 2019 . Le Haillan **È Jeunes Arbitres Mineurs**
- Formation du 11 au 13 janvier 2019 . Marsac sur l'Isle
- Formation du 11 au 13 janvier 2019 . Tartas
- Formation du 18 au 20 janvier 2019 . Puymoyen
- Formation du 25 au 27 janvier 2019 . Le Haillan



## AVIS AUX ARBITRES

### RAPPEL FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Il est demandé aux arbitres la plus grande vigilance au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre sur :

- Les remplacements,
- La discipline,
- Les blessures.

De plus, le contrôle des licences doit être réalisé par l'arbitre à l'aide du bouton « contrôles » après les signatures avant match (affichage du trombinoscope des équipes).

### Planning prévisionnel de la saison 2018/2019

- **7 décembre : école d'arbitrage JA/Seniors à 19h00 au District de la Vienne**
- 14 décembre : formation arbitres stagiaires
- 18 décembre : CDA plénière n°4
- 18 janvier : formation arbitres stagiaires
- 05 février : CDA plénière n°5
- 1<sup>er</sup> février : école d'arbitrage JA/seniors
- 15 février : formation arbitres stagiaires
- 15 mars : formation arbitres stagiaires
- 26 mars : CDA plénière n°6
- 29 mars : école d'arbitrage JA/Seniors
- 14 mai : CDA plénière n°7
- 24 mai: réunion de fin de saison

### « Dématérialisation - Rapports d'arbitrage – Rapports de délégation »

Les arbitres et les délégués ont dorénavant la possibilité de **saisir leurs rapports directement en ligne** dans « MonCompteFFF ».

Un document explicatif est disponible sur le site du District, rubrique « Documents » - « Documents généraux » - Arbitrage » : « Dématérialisation des rapports arbitrage et délégation » (format PDF).

### NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI à partir de 17h30 jusqu'au SAMEDI MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations de manière **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au SAMEDI MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

**06.43.06.88.53**

**En cas d'empêchement, à compter du samedi midi,  
il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.**

**Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.**



## REGLEMENT FRAIS D'ARBITRAGE DISTRICT 2018/2019

A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2018, **tous les frais d'arbitrage seront réglés le 10 du mois suivant la compétition par le District de la Vienne de Football.**

Les arbitres ne doivent en aucun cas demander aux clubs un règlement sur place.

Les arbitres qui n'ont pas transmis leur RIB, sont priés de l'envoyer rapidement au District de la Vienne de Football ou par mail ([district@foot86.ffv.fr](mailto:district@foot86.ffv.fr)).

## INDISPONIBILITES ARBITRES

N'oubliez pas de saisir vos **indisponibilités** sur « MonCompteFFF » au plus tard 15 jours avant les rencontres.



## AVIS AUX EDUCATEURS

### Label Ecole de Football Féminin

Le dossier de validation Label Ecole de Football Féminin (EFF) pour la saison 2018 / 2019 a été adressé par la messagerie Zimbra aux clubs.

Cette opération permet de mettre en valeur le travail de développement et de structuration du football féminin qui est fait au sein du club.

Cela permet aux clubs également de recevoir des dotations matérielles et de communiquer sur les actions mises en place.

Ce dossier est à retourner au district avant le 15 mars 2019 : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr).

Pour les clubs déjà labellisés, merci de le remplir à nouveau

### DEFIS TECHNIQUES U10 à U15G et U11 à U15F

Dans le cadre du Plan de Performance Fédéral, et comme chaque saison, les membres de la Commission Technique 86 et les Conseillers Techniques vous demandent de faire passer les « défis techniques » à l'ensemble de vos licenciés âgés de 9 à 14 ans.

Merci de les transmettre aux différents éducateurs responsables concernés.

Deux nouveautés :

- Toutes les fiches résultats (au format Excel) ont été créées avec les barèmes correspondants.
- Une fiche spécifique « Féminine » a été créée,

Tous ces documents (transmis par la messagerie Zimbra à tous les clubs) sont à retourner au siège du District à Poitiers AVANT le 18 Janvier 2019.

### FICHE D'ENCADREMENT 2018/2019 A retourner RAPIDEMENT au District de la Vienne

Liste des clubs qui n'ont pas retourné leur fiche d'encadrement (à ce jour) :

Angles Sur Anglin . Availles Limouzine . Bonnes . Bouresse . Châteuneuf Targé . Châtelleraut Portugais - Colombiers . Ingrandes - Jouhet Pindray - La Puye La Bussière - La Roche Posay . Lathus . Latillé - Leigné sur Usseau - Les Roches / Villedieu . Millac . Moncontour . Monts/Guesnes . Persac . Plaisance - Poitiers Beaulieu - Poitiers Portugais - Pressac . Sammarçolles - Sanxay . Saulgé . Senillé/St Sauveur . St Gervais les Trois Clochers . Vellèches . Vernon - Vouzailles



# COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 21 novembre 2018  
Procès-verbal n° 16

**Présidente** Mme Maryse MOREAU  
**Présents** MM. Roger GAULT, Gérard MOUSSAC et Jean-Louis OLIVIER.  
**Excusés** MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF et François PAIREMAURE.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 15 sans modification :

\*\*\*\*\*

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
3	A	1	09/09/18	20694363	La Pallu (1) / Marigny St Léger (1)	Coupe de France	20/01/19
3	B	6	11/11/18	20694521	Jaunay Clan (1) / Poitiers Baroc (1)	Arrêté municipal	20/01/19
5	D	3	07/10/18	20695692	Chaunay (1) / Rouillé (2)		20/01/19
6	B	2	23/09/18	20730984	Coussay les Bois (3) / Antran (3)	Engagement tardif de Coussay les Bois (3)	09/12/18

SAISON 2018 - 2019 : MATCH de CHAMPIONNAT A REJOUER							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
3	A	2	23/09/18	20694369	Antoigné (1) / La Pallu (1)	Match arrêté pour blessure	27/01/19
6	F	1	22/09/18	20731164	Adriers (2) / Lathus Saulgé (1)	Match arrêté pour blessure	Samedi 08/12/18 à 20h

## RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

## JOUEURS SUSPENDUS

### Liste des clubs susceptibles d'avoir un joueur suspendu (sous toute réserve).

#### **Attention**

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86

Antran

Availles en Châtelleraut

Beaumont St Cyr

Béruges

Biard

Boivre

Bonnes

Bonneuil Matours / Archigny

Brion St Secondin

Brux

Buxerolles

Château Larcher

Châtelleraut Portugais

Chauvigny

Civaux

GJ 3 Vallées 86

GJ Val de Clouère

Ingrandes

Iteuil

Jardres

Jaunay Clan

La Ferrière / Magné

La Pallu



Leignes sur Fontaine  
Leigné sur Usseau  
L'Espinasse  
Lhommaizé  
Ligugé  
Marigny St Léger  
Mignaloux Beauvoir  
Migné Auxances  
Montamisé  
Montmorillon  
Naintré

Nieuil l'Espoir  
Nord Vienne  
Nouaillé Maupertuis  
Payroux  
Poitiers 3 cités  
Poitiers Asac  
Poitiers Baroc  
Poitiers PTT  
Rouillé  
Senillé St Sauveur  
Sèvres Anxaumont

Sillars  
Smarves  
Sommières St Romain  
St Benoît  
St Julien l'Ars  
St Maurice Gençay  
St Savin St Germain  
St Saviol  
Thuré Besse  
Valdivienne  
Verrières

## DEPARTEMENTAL 2

### **Match n° 20694132 : Boivre (1) È Thuré Besse (1) en poule A du 18/11/18**

Courriel du club de Boivre (18/11/18 à 20h52) signalant la blessure du joueur n° 8 MORIN Antoine (dents cassées)  
Feuille de match rectifiée.

**Dossier classé**

### **Match n° 20694136 : Nord Vienne (1) È Cenon sur Vienne (1) en poule A du 18/11/18**

Courriel du club de Cenon sur Vienne (19/11/18 à 10h38) signalant l'inversion du score de la rencontre.  
Courriels de M. ARDILLON Stéphane, arbitre de la rencontre, (19/11/18 à 14h21) ainsi que du club de Nord Vienne (19/11/18 à 18h31) confirmant le gain du match par l'équipe de Cenon sur Vienne sur le score de 1 à 4.  
Feuille de match rectifiée.

**Dossier classé**

## DEPARTEMENTAL 3

### **Match n° 20694521 : Jaunay-Clan (1) È Poitiers Baroc (1) en poule B du 11/11/18**

Courriel du club Poitiers Baroc (19/11/18 à 20h06)  
Compte tenu des raisons invoquées par le club de Poitiers Baroc, la Commission accepte de décaler la rencontre au dimanche 20/01/19.  
Par contre si un nouvel arrêté était posé sur le terrain de Jaunay Clan, la Commission serait contrainte de fixer le match à jouer le dimanche 23/12/18.

**Dossier classé.**

### **Match n° 20694528 : Valdivienne (1) È Civaux (1) en poule B du 17/11/18**

Courriel de l'arbitre de la rencontre M. FATIHOU Ali (19/11/18) signalant, suite à des problèmes rencontrés avec la tablette, l'oubli de saisie des remplacements et des sanctions.  
Feuille de match rectifiée.

**Dossier classé**

### **Évocation.**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Valdivienne (1) d'un joueur (licence n° 1182413217) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Valdivienne lequel peut formuler ses observations avant la date du 05/12/18 terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

**Match n° 20694659 : St Maurice Gençay (1) È Fontaine le Comte (2) en poule C du 17/11/18**

Courriel de confirmation de réserve du club de St Maurice Gençay (18/11/18 à 12h13)

Réserve du club de St Maurice Gençay sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Fontaine le Comte, pour le motif suivant : des joueurs du club de Fontaine le Comte sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de match de l'équipe de Fontaine le Comte (1) évoluant en Régional 3 poule B le 11/11/18 contre Echiré St Gelais (2) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé avec l'équipe supérieure lors de la rencontre précitée.

Considérant que **l'équipe de Fontaine le Comte (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

**Par ces motifs dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38" ) seront débités au club de St Maurice Gençay.

**Dossier classé.**

**Match n° 20694660 : Béruges (1) È Poitiers St Eloi (1) en poule C du 18/11/18**

Courriel de confirmation de réserve du club de Béruges (18/11/18 à 18h28)

Réserves sur la qualification et/ou la participation des joueurs SLIMANE GEERAERT, LOSSENY SOUMAHORO, FERHAT AYDIN, AHSSUF MOHAMED, AHMET YOLOGLU, MARIO SILVA CA, ALI RESISSE, ADAR AYDIN, MOHAMEDLAMINE SYLLA, ADEM AYDIN, CHRISTIAN MONGNEHI, MOUSTAPHA SYLLA, EL WAHABOU HOMADY du club de Poitiers St Eloi pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique quant à leur qualification et leur participation.

Considérant que seuls deux joueurs sont mutés hors période : AYDIN Adar et SYLLA Moustapha et qualifiés.

Considérant que **l'équipe de Poitiers St Eloi (1) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

**Par ces motifs dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38" ) seront débités au club de Béruges.

**Dossier classé.**

**Match n° 20694661 : Fleuré (2) È Nieuil l'Espoir (2) en poule C du 18/11/18**

Courriel du club de Fleuré (18/11/18 à 20h14) signalant une erreur d'identité de la personne inscrite comme délégué.

A défaut d'avoir l'identité du délégué, la Commission retire le nom inscrit sur la feuille de match.

**Dossier classé**

**DEPARTEMENTAL 4****Match n° 20695187 : ACG Foot Sud 86 (2) È Poitiers Asptt (2) en poule D du 17/11/18**

1<sup>er</sup> courriel du club de Poitiers Asptt du jeudi 15/11/18 à 20h55 signalant les problèmes qu'ils pensaient rencontrer à cause des blocages qui allaient avoir lieu sur Poitiers et ses alentours.

2<sup>ème</sup> courriel du club de Poitiers Asptt du samedi 17/11/18 à 18h23 confirmant que l'équipe ne se rendrait pas à Civray pour le match.

Considérant que c'est le seul match qui n'a pu se dérouler ce jour.

Considérant que le club de Poitiers Asptt pouvait anticiper la récupération de ses maillots et éventuellement modifier son lieu de rendez-vous

Considérant que l'arbitre de la rencontre et son observateur étaient présents sur les lieux.

Considérant que l'équipe de Chauvigny (3) a pu disputer la rencontre prévue ce même jour à 18h sur le même terrain.

**Pour ces motifs, la Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Poitiers Asptt (2) avec 0 but à 3 et le retrait d'un point pour en donner le gain à l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (2) avec 3 buts à 0 et 3 points.**

Les frais de déplacement de l'arbitre Mme ALVARADO ROMERO Cinthia (42,40" ) et de l'observateur M. DESROCHE Christophe (19,98" ) sont à la charge du club de Poitiers Asptt ainsi que les frais d'ouverture de dossier (32" )

**Dossier classé.**

**DEPARTEMENTAL 5****Match n° 20695583 : Civaux (2) È Montmorillon (4) en poule C du 18/11/18**

En raison d'une panne d'éclairage à Civaux, la rencontre en rubrique s'est déroulée sur le stade Jean Guillot à Montmorillon.

Accord des deux clubs.

La Commission remercie les deux clubs d'avoir tout mis en œuvre afin que le match puisse se jouer.

Courriel du club de Civaux (18/11/18 à 12h03) signalant l'entrée en jeu en deuxième période des remplaçants des deux équipes.

Feuille de match rectifiée.

**Dossier classé**

**Match n° 20695649 : Montmorillon (4) - Civaux (2) en poule C du 07/04/19**

Suite à l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se déroulera à Civaux le dimanche 07/04/19 à 15h.

**Match n° 20695594 : Civaux (2) È Fleuré / Pouillé Tercé (3) en poule C du 24/11/18**

En raison d'une panne d'éclairage à Civaux, la rencontre en rubrique est fixée le dimanche 25/11/18 à 15h sur le terrain de Civaux.

**Match n° 20695725 : Chaunay (1) È Blanzay (1) en poule D du 25/11/18**

Demande du club de Chaunay (19/11/18 à 18h36) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

**Match n° 20695980 : Chasseneuil St Georges (3) È Poitiers Asptt (3) en poule F du 18/11/18**

Courriel de confirmation de réserve du club de Chasseneuil St Georges (19/11/18 à 10h03)

La Commission,

Prend connaissance de la confirmation de réserve.

Considérant, que la réserve ne figure pas sur la FMI.

Sollicite de l'arbitre et de son accompagnateur un rapport ; puisqu'ils auraient assisté à la rédaction de ladite réserve sur la FMI à recevoir avant le mercredi 28/11/18.

**Dossier en instance.**

**DEPARTEMENTAL 6****Match n° 20730936 : Sammarçolles (1) È Moncontour (2) en poule A du 18/11/18**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Moncontour (2) (sans déplacement)

Amende de 15" au club de Moncontour.

**Match n° 20730965 : ASM (3) È Monts sur Guesnes (1) en poule A du 25/11/18**

En raison de l'occupation du terrain d'Angliers par un match de Coupe du Poitou (féminines), la rencontre en rubrique se déroulera sur le stade de St Jean de Sauves à 13h15

**Match n° 20730981 : Vellèches (1) È Coussay les Bois (3) en poule B du 18/11/18**

Courriel du club de Coussay les Bois (17/11/18 à 13h29)

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Coussay les Bois (3) (sans déplacement)

Amende de 15" au club de Coussay les Bois.

**Match n° 20731070 : Ouzilly / Colombiers (2) È Avanton (2) en poule D du 18/11/18**

Courriel du club d'Ouzilly (18/11/18 à 13h59)

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe d'Ouzilly / Colombiers (2) (sans déplacement d'Avanton (2))

Amende de 15" au club d'Ouzilly.

Remarque : s'agissant du 3<sup>ème</sup> forfait, l'équipe d'Ouzilly / Colombiers (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

**Match n° 20731251 : Vouzailles (1) È Château Larcher (3) en poule H du 18/11/18**

Courriel du club de Château Larcher (17/11/18 à 16h42)

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Château Larcher (3) (sans déplacement)

Amende de 15" au club de Château Larcher.



## CHAMPIONNAT FEMININ

### Match n° 20737116 : Availles en Châtellerault (1) È Bressuire (2) en Départemental 1 du 18/11/18

Courriel de M. LAVRARD Benoît, arbitre de la rencontre, (19/11/18 à 14h26) signalant la blessure et le remplacement de l'arbitre Assistant 2 M. GAILLARD Anthony par M. NOMBALAY Gérard

Feuille de match complétée.

**Dossier classé**

### Match n° 20729522: Vouneuil / Senillé St Sauveur (1) È Mirebeau (1) en Départemental 2 poule B du 11/11/18

Courriel du club de Mirebeau (12/11/18 à 10h36) signalant une erreur sur le score de la rencontre.

Courriel du club de Vouneuil sur Vienne (15/11/18 à 12h12) confirmant l'inversion du score de la rencontre sur la FMI ;

Feuille de match rectifiée.

**Dossier classé**

## RESERVES NON CONFIRMEES

Match n° 20694133 : Le Envigne (1) . Beaumont St Cyr (2) en Départemental 2 poule A

Match n° 20694134 : Naintré (2) . Migné Auxances (2) en Départemental 2 poule A

Match n° 20694397 : La Pallu (1) . Ingrandes (1) en départemental 3 poule A

Match n° 20694532 : St Savin (2) . Jaunay Clan (1) en Départemental 3 poule B

Match n° 20694661 : Fleuré (2) . Nieuil l'Espoir (2) en Départemental 3 poule C

Match n° 20694795 : Avanton (1) . Poitiers 3 cités (3) en départemental 4 poule A

Match n° 20695588 : St Savin (3) . Bonnes (1) en Départemental 5 poule C

Match n° 20695716 : Vivonne (2) . St Maurice Gençay (2) en Départemental 5 poule D

Match n° 20731206 : ACG Foot Sud (3) . St Saviol (2) en Départemental 6 poule G

## DIVERS

### Courriels des clubs de Chasseneuil St Georges et Ste Eanne :

Réponses par la messagerie Zimbra.

### Courriels des clubs de Mazerolles- Lussac et Poitiers Portugais:

Pris note

### Courriel du club de Loudun :

Nécessaire fait.

## NON SAISIE DES RESULTATS

### Rencontres des 17 et 18/11/18.

- 1<sup>er</sup> avertissement :

**Départemental 6 :** match n° 20731024 : Ozon (3) . Pleumartin / La Roche Posay (2) en poule C

## NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISEE

### Rencontres des 17 et 18/11/18.

- Dossier classé :

**Féminines à 11 :** match n° 20729527 : Poitiers Gibauderie (1) . Vouneuil / Senillé-St Sauveur (1) en Départemental 2 poule B

- 1<sup>er</sup> avertissement :

**Départemental 4 :** Match n° 20695055 : Poitiers St Eloi (2) . Poitiers Portugais (1) en poule C  
Aucune récupération des données la veille ou le jour du match

**TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI**

Amende de 24"

**Rencontres des 17 et 18/11/18.**

Match n° 20694928 : Sèvres Anxaumont (2) . Pleumartin / La Roche Posay (1) en Départemental 4 poule B (19/11/18 à 18h23)

**FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES**

Amende de 24" .

**Rencontres des 17 et 18/11/18.**

Match n° 20731069 Croutelle (2) . Montamisé (3) en D6D

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €

**Prochaine réunion : le mercredi 28 novembre 2018 à 14h, sur convocation.**

**La présidente, Maryse MOREAU.**

**Le secrétaire, Gérard MOUSSAC.**



## COMMISSION FUTSAL

Réunion du Jeudi 25 Octobre 2018  
Procès Verbal No 2

**Président de la commission** : M. DURAND Denis.

**Présents** : Mme TOURRAIS MM. BRUNETEAU, DUBOIS, LAFOUGERE, ROINEAU, RIDEAU, PLAINCHAMP.

Un tour de table est fait afin que les membres se présentent individuellement.

\*\*\*\*\*

### ETAT DES LIEUX

Un débat s'instaure sur l'état des lieux du Futsal dans la Vienne.

Sont abordés les problèmes principaux que sont l'octroi de salles dans les communes et notamment dans le Grand Poitiers où la pratique du Futsal n'est pas reconnue comme un sport de salle à part entière.

Le président S.BASQ a fait un courrier en ce sens auprès de la mairie de Poitiers ainsi que Julien LAFOUGERE par l'intermédiaire du club de Montamisé mais la réponse a été sans surprise à savoir qu'un sport extérieur comme le football ne pouvait revendiquer ces créneaux dans les gymnases du Grand Poitiers.

Il avait été évoqué la possible ouverture des gymnases de l'éducation nationale sur les week-ends mais aucune avancée ne semble avoir été faite au niveau ligue ou district.

Il est abordé aussi les sujets des blessures que pourraient engendrer la pratique du Futsal mais là aussi les chiffres confirment le contraire puisque les blessures sont beaucoup plus importantes en nombre et en moyenne sur herbe qu'en Futsal.

Il est discuté aussi des sanctions disciplinaires éventuelles mais le constat de ces dernières sur les années précédentes laisse ressortir un nombre minime de sanctions en Futsal et aucune n'est dans le cadre de la double sanction au-delà de deux matches de suspension.

### CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Malgré le gros travail de terrain effectué par Julien LAFOUGERE pour rallier des équipes afin de relancer la championnat départemental, seules trois équipes à ce jour (Montamisé 2, Jaunay-Clan et Availles en Chatellerault) se sont engagées.

Il est décidé qu'un championnat débutera la semaine du 09/11/2018 pour se finir juste avant la trêve de Noël et permettre le rajout d'équipes qui voudraient débuter la pratique en 2019.

### COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL

Elle se déroulera sur trois dates fixées dès le début de la compétition avec des lieux de pratique déterminés par les retours des clubs sur leur possibilité d'obtenir des créneaux dans les gymnases de leur commune.

Elle sera ouverte à toutes les équipes du District de la Vienne de Football par plateaux de 4 équipes dans l'idéal.

Un courrier d'explication avec bulletin de participation sera envoyé via Zimbra à tous les clubs.  
L'arbitrage sera assuré par des arbitres Futsal spécifiques désignés par la CDA.

Les bulletins de description ont été envoyés pour la coupe départementale Futsal Féminine Jeunes et Séniors.

Le département sera sectorisé en quatre et Julien LAFOUGERE, Benjamin DUBOIS, Isabelle TOURRAIS, Ludovic BRUNETEAU auront la responsabilité d'un secteur pour relancer les clubs afin d'éviter les engagements tardifs ou les remontées faites par les clubs le plus tard possible, qui n'avaient pas eu l'information donnée par leur correspondant ZIMBRA.



## AXES DE DEVELOPPEMENT

### 1<sup>er</sup> AXE : COMMUNICATION

- Affiches : Jean-Louis RIDEAU est en charge de les récupérer pour les distribuer pour l'assemblée financière.
- Article : Denis DURAND écrira un article qui sera diffusé pour les moyens de communications du District afin de prôner la pratique et le développement du Futsal.
- Clip Vidéo : à passer sur le site du District et/ou de la ligue.
- Réunions de secteur : Prévoir de parler du Futsal lors des réunions de secteur.

### 2<sup>ème</sup> AXE : ETAT DES LIEUX

- Gymnases classés : David PLAINCHAMP voit avec la commission des terrains pour récupérer la liste des gymnases classés du département.
- David PLAINCHAMP voit pour récupérer l'ensemble des gymnases du Département et Denis DURAND ceux de Grand Poitiers afin de rencontrer les éventuelles municipalités pour rechercher des créneaux susceptibles d'être vacants pour être utilisés pour la pratique du Futsal.

### 3<sup>ème</sup> AXE : RAPPROCHEMENT DES PRATIQUES FOOT DIVERSIFIE

- Se rapprocher des commissions Foot loisirs et Entreprises afin de parler de la pratique du futsal qui pourrait intéresser ces joueurs.
- Une rencontre avec les animateurs de ces commissions pourrait être intéressante afin de connaître leur point de vue.

## ARBITRAGE

Il sera demandé à la CDA s'il est possible de envisager une session de formation pour les arbitres intéressés.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Denis DURAND s'interroge sur la faisabilité de pratiquer le Futsal loisirs en mixité en seniors.

La question sera posée aux instances départementales, régionales ou nationales pour savoir si cela est possible.

Jean-Louis RIDEAU indique à Denis DURAND que des Tee Shirts devaient être conçus pour le développement du Futsal. Denis DURAND se rapprochera de Philippe LAFRIQUE pour avoir quelques renseignements sur cette question.

Chacun s'exprime pour indiquer les difficultés pour développer le Futsal dans le département.

### **Prochaine réunion sur convocation.**

Le secrétaire de séance  
**David PLAINCHAMP**



## INFORMATIONS DIVERSES



LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

### ENGAGEMENT – Tournoi Futsal Féminin Saison 2018/2019

#### RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

CLUB :

N° affiliation FFF :

Nombre d'équipes engagées :

Responsable du futsal au sein du club

Nom, prénom :

N° mobile :

Courriel :

#### EQUIPES ENGAGEES

Féminines U11/U13 - Féminines U14/U17 - Séniors Féminines

**L'engagement est à valider dans Footclubs pour le vendredi 30 novembre 2018**

#### GYMNASES

Avez-vous un gymnase de disponible ?

oui  non

Quelles journées pouvez-vous recevoir ?

Féminines U11/U13 et U14/U17

Samedi 12/01/19 (matin)

oui  non

Dimanche 13/01/19 (matin)

oui  non

Samedi 19/01/19 (matin)

oui  non

Dimanche 20/01/19 (matin)

oui  non

Samedi 26/01/19 (matin)

oui  non

Dimanche 27/01/19 (matin)

oui  non

Séniors Féminines

Samedi 12/01/19 (après-midi)

oui  non

Dimanche 13/01/19 (après-midi)

oui  non

Samedi 19/01/19 (après-midi)

oui  non

Dimanche 20/01/19 (après-midi)

oui  non

Samedi 26/01/19 (après-midi)

oui  non

Dimanche 27/01/19 (après-midi)

oui  non

Signature Président du club  
ou son représentant  
(cachet)



LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

## ENGAGEMENT – Coupe départementale Futsal Saison 2018/2019

### RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

CLUB :

N° affiliation FFF :

Nombre d'équipes engagées :

Responsable du futsal au sein du club

Nom, prénom :

N° mobile :

Courriel :

### EQUIPES ENGAGEES

Séniors Masculines

Toutes les équipes (libre, foot loisirs, foot entreprise) peuvent y participer

**L'engagement est à valider dans Footclubs pour le vendredi 30 novembre 2018**

### GYMNASES

Avez-vous un gymnase de disponible ?

oui  non

Quelles journées pouvez-vous recevoir ?

Séniors Masculins

Mercredi 19/12/18 (soir)

oui  non

Mercredi 09/01/19 (soir)

oui  non

Mercredi 16/01/19 (soir)

oui  non

Signature Président du club  
ou son représentant  
(cachet)